



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU MARAIS DE BRUGES

Communes BLANQUEFORT, BRUGES et BORDEAUX

Une enquête publique est prescrite **du lundi 20 mai au vendredi 21 juin 2019 inclus** relative au projet sur le projet de création d'un périmètre de protection de la réserve naturelle nationale (RNN) du marais de Bruges, dont la surface totale du périmètre de protection s'élèvera à 193,701 hectares. Ce périmètre permettra de créer une zone « tampon » qui assurera une transition entre le milieu exceptionnel de la réserve et les espaces périphériques ne bénéficiant pas d'une protection environnementale. Les parcelles cadastrales se situent dans les communes de BLANQUEFORT, BRUGES et BORDEAUX.

Le responsable du projet est la Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et du Logement de la Nouvelle-Aquitaine (DREAL) dont le siège est situé à la cité administrative, 2, rue Jules Ferry, BP 55, 33090 BORDEAUX cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Alexandre DUMAITRE, Service Patrimoine Naturel, adresse mel : alexandre.dumaitre@developpement-durable.gouv.fr ou tél :05 56 93 32 89.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier et les divers avis seront mis à la disposition du public : aux Mairies de BLANQUEFORT, BRUGES ainsi qu'à la Mairie de quartier BORDEAUX MARITIME, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet. Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr - rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques et consultations du public ». Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative, face à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accueil du public.

Les observations pourront être formulées avant la clôture de l'enquête :

- sur les registres d'enquêtes publiques mis à la disposition du public dans les Mairies de BLANQUEFORT, BRUGES et à la Mairie de quartier BORDEAUX MARITIME, ou par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Bruges siège de l'enquête.
- le public pourra aussi transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, M. Guy MARECHAL, Avocat honoraire, conduira l'enquête publique et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le **lundi 20 mai 2019 de 15h00 à 17h00** à la **mairie de BRUGES**,
- le **lundi 27 mai 2019 de 16h00 à 18h00** à la **mairie de BLANQUEFORT**,
- le **mardi 12 juin 2019 de 16h00 à 17h30** à la **mairie de quartier BORDEAUX MARITIME**,
- le **lundi 17 juin 2019 de 16h00 à 18h00** à la **mairie de BLANQUEFORT**,
- le **jeudi 20 juin 2019 de 15h00 à 17h00** à la **mairie de BRUGES**.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, aux Mairies précédemment évoquées, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>. La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la création du périmètre de protection